



Distr. GENERALE

IDB.15/15  
22 mai 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

---

## Conseil du développement industriel

Quinzième session  
Vienne, 6-10 mai 1996  
Point 5 de l'ordre du jour

### RAPPORT DU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS SUR LES TRAVAUX DE SA TROISIEME SESSION ADDITIONNELLE

(6-8 mai 1996)

#### TABLE DES MATIERES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1 - 12	2
<b>Chapitres</b>		
I. EXAMEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET DES BUDGETS DE 1996-1997; LA SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI - MISE A JOUR; PLAFOND DES QUOTES-PARTS . . . . .	13 - 20	2
II. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE DE LA TROISIEME SESSION ADDITIONNELLE . . . . .	21	4
Annexe DOCUMENTS PRESENTES AU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS A SA TROISIEME SESSION ADDITIONNELLE . . . . .		5

### Introduction

1. Le Comité des programmes et des budgets a tenu sa troisième session additionnelle au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, du 6 au 8 mai 1996.

2. La session a été convoquée par le Directeur général conformément aux dispositions de l'alinéa j) de la décision GC.6/Dec.11 de la Conférence générale.

3. La troisième session additionnelle a été ouverte par M. A. Schepisi (Italie), Vice-Président de la onzième session. Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, les membres suivants du bureau ont été élus par acclamation pour remplacer les membres qui représentaient des Etats qui ne faisaient plus partie du Comité : M. A. Celso de Ouro-Preto (Brésil) comme Président, M. M. W. Abouzeid (Egypte) et Mme D. Rozgonova (Slovaquie) comme Vice-Président et Vice-Présidente.

4. Sur les 27 membres du Comité, 25 ont participé à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Egypte, Equateur, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Koweït, Mali, Mexique, Nigéria, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Suisse, Thaïlande et Uruguay.

5. Les 74 Membres ci-après de l'ONUDI ont également assisté à la session : Albanie, Algérie, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, Finlande, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lesotho, Liban, Libéria, Luxembourg, Malaisie, Malte, Maroc, Namibie, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République de Moldova, Sierra Leone, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Swaziland, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam et Zambie.

6. Le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies à Vienne, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé et la Ligue des Etats arabes étaient représentés.

7. Le Saint-Siège y a participé en qualité d'observateur.

8. L'observateur permanent de la Palestine y a également participé.

9. L'ordre du jour de la troisième session additionnelle, adopté par le Comité, a été publié sous la cote PBC/AS.3/1. A la suite de l'adoption de l'ordre du jour, le Directeur général a fait une déclaration liminaire dont les parties pertinentes ont été examinées par le Comité au titre des différents points de l'ordre du jour.

10. Le rapport du Comité des programmes et des budgets est présenté au Conseil du développement industriel conformément à l'Article 10.4 d) de l'Acte constitutif.

11. Le rapport contient les conclusions adoptées par le Comité. L'annexe contient une liste des documents présentés au Comité à la présente session.

12. Les conclusions ci-après adoptées par le Comité sont portées à l'attention du Conseil à sa quinzième session.

### I. EXAMEN DE L'EXECUTION DU PROGRAMME ET DES BUDGETS DE 1996-1997; LA SITUATION FINANCIERE DE L'ONUDI - MISE A JOUR; PLAFOND DES QUOTES-PARTS

13. Le Comité a décidé d'examiner ensemble les points 4 (Examen de l'exécution du programme et des budgets de 1996-1997), 5 (Situation financière de l'ONUDI - Mise à jour) et 6 (Plafond des quotes-parts) de l'ordre du jour.

#### A. Examen de l'exécution du programme et des budgets de 1996-1997

14. Le 6 mai, le Comité a étudié un rapport du Directeur général sur l'examen de l'exécution du programme et des budgets du 1er janvier au 31 mars 1996 (IDB.15/5-PBC/AS.3/5). Le Comité était également saisi d'un rapport du Directeur général sur la composition du Secrétariat (IDB.15/4-PBC/AS.3/4, chap. II).

15. Le 8 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur l'examen de l'exécution du programme et des budgets de 1996-1997, présenté par le Président (PBC/AS.3/L.4), le Comité a adopté la conclusion 1996/1.

#### Conclusion 1996/1

Le Comité des programmes et des budgets recommande au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel, ayant examiné l'exécution du programme et des budgets de 1996-1997 présentés dans les documents IDB/S.6/2-PBC/AS.2/2 et IDB.15/5-PBC/AS.3/5 :

a) Prend note de l'intention du Directeur général d'examiner la présentation du programme et des budgets pour en accroître la transparence et faciliter la perception de leurs incidences programmatiques, et prie le Directeur général de tenir compte de la nécessité :

- i) De refléter les priorités thématiques dans le programme et les budgets;
- ii) De veiller à la présentation cohérente des objectifs, activités ou produits et ressources; et
- iii) D'indiquer les changements pertinents des contenus programmatiques et des niveaux de ressources proposés, pour permettre les comparaisons d'une période biennale à l'autre;

b) Prie le Directeur général d'organiser entre les sessions des consultations officieuses avec les délégations, sous la conduite du Président du Comité des programmes et des budgets, en vue d'exécuter un examen en profondeur des contenus programmatiques du programme et des budgets révisés de l'exercice 1996-1997;

c) Prend note des ajustements qui ont été apportés au programme et aux budgets de 1996-1997, à titre exceptionnel, au regard des dispositions actuelles du règlement financier concernant l'examen des budgets, ainsi qu'ils ressortent du document IDB.15/5;

d) Décide d'examiner les dispositions du règlement financier concernant l'établissement des budgets en vue d'assurer la souplesse nécessaire en recommandant à la Conférence générale de modifier, le cas échéant, ces dispositions afin de faciliter l'adoption de prévisions révisées et d'ajustements des budgets approuvés entre les sessions ordinaires de la Conférence, et d'assurer le contrôle budgétaire adéquat de tout transfert de crédits entre grands programmes."

#### **B. Situation financière de l'ONUDI - mise à jour**

16. Le 6 mai, le Comité a examiné un rapport présenté par le Directeur général, contenant une mise à jour de la situation financière de l'ONUDI (IDB.15/3-

PBC/AS.3/3) et un document de séance contenant une mise à jour dudit document (PBC/AS.3/CRP.1).

17. Le 8 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *situation financière de l'ONUDI - mise à jour* présenté par le Président (PBC/AS.3/L.2), le Comité a adopté la conclusion 1996/2.

#### **Conclusion 1996/2**

Le Comité des programmes et des budgets a recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant :

"Le Conseil du développement industriel :

a) Prend acte du rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (PBC/AS.3/3-IDB.15/3), qui contient des informations sur l'état des contributions mises en recouvrement, les avances au Fonds de roulement et les prévisions des mouvements de trésorerie, ainsi que sur les budgets ordinaire et opérationnel;

b) Prend note des renseignements sur l'obligation de rendre compte et la transparence en matière financière, la réserve pour indemnités lors de la cessation de service et les billets à ordre liés aux fonds relevant du Protocole de Montréal, présentés au chapitre II du document PBC/AS.3/3-IDB.15/3;

c) Prie le Directeur général, avant de prendre une décision au sujet des billets à ordre, d'informer de manière plus détaillée les Etats Membres et de les consulter;

d) Décide de charger le groupe de discussion intersessions, ouvert à toutes les délégations intéressées et présidé par un représentant des Etats Membres, de poursuivre son travail en vue d'étudier les mesures applicables, et notamment les stimulants, pour obtenir le versement dans les délais des quotes-parts, et prie le groupe de lui présenter des propositions à sa seizième session;

e) Prie instamment les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait d'acquitter sans retard leurs contributions au budget ordinaire, y compris les avances au Fonds de roulement, pour les exercices biennaux 1986-1987 à 1994-1995 et pour 1996."

18. Le 8 mai, après avoir examiné un projet de conclusion sur la *rationalisation des sessions des organes directeurs en 1996* présenté par le Président (PBC/AS.3/L.5), le Comité a adopté la conclusion 1996/3.

Conclusion 1996/3

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A pris note de la méthode adoptée par l'ONUDI pour réformer ses modalités de fonctionnement;

b) A tenu compte de la nécessité de rationaliser encore davantage les activités de l'Organisation;

c) A décidé de tenir sa douzième session du 18 au 20 novembre 1996 et non, comme initialement prévu, du 2 au 6 septembre 1996, sous réserve des dispositions de l'article 3.6 du règlement financier;

d) A recommandé au Conseil du développement industriel à sa quinzième session de décider de tenir sa seizième session du 20 au 22 novembre 1996.

**C. Plafond des quotes-parts**

19. Le 6 mai, le Comité a examiné un rapport élaboré par le Secrétariat contenant des informations sur le plafond des quotes-parts (IDB.15/2-PBC/AS.3/2).

20. Le 8 mai, après avoir examiné un projet de conclusion concernant le *plafond des quotes-parts* présenté par le Président (PBC/AS.3/L.3), le Comité a adopté la conclusion 1996/4.

Conclusion 1996/4

Le Comité des programmes et des budgets :

a) A examiné les renseignements généraux concernant le plafond des quotes-parts publiés sous la cote PBC/AS.3/2-IDB.15/2;

b) A tenu compte de ce qu'il faudra pouvoir présenter une recommandation sur la question du plafond des quotes-parts à la Conférence générale, pour approbation, à sa septième session lorsque seront connus les résultats des discussions correspondantes relatives au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies;

c) A recommandé au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision ci-après :

"Le Conseil du développement industriel :

i) Rappelle la résolution 49/143 par laquelle l'Assemblée générale a créé un Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies;

ii) Rappelle l'Article 15.2 de l'Acte constitutif de l'ONUDI;

iii) Rappelle en outre l'alinéa h) de la décision GC.6/Dec.11 de la Conférence générale concernant l'examen de l'adéquation du plafond de 25 % fixé pour les quotes-parts;

iv) A examiné les renseignements généraux concernant le plafond des quotes-parts publiés sous la cote IDB.15/2 ainsi que la conclusion 1996/4 du Comité des programmes et des budgets;

v) Note que le barème des quotes-parts s'inspire autant que possible du barème le plus récent employé par l'Organisation des Nations Unies;

vi) Prie le Directeur général de suivre de près l'évolution de la situation en ce qui concerne le barème des quotes-parts à l'Organisation des Nations Unies;

vii) Prie également le Directeur général de mettre à jour les renseignements généraux concernant le plafond des quotes-parts (IDB.15/2) eu égard à l'évolution de la situation à l'Organisation des Nations Unies;

viii) Décide de revenir sur cette question à ses sessions futures."

**II. ADOPTION DU RAPPORT ET CLOTURE  
DE LA TROISIEME SESSION  
ADDITIONNELLE**

21. Le Comité a chargé le Rapporteur de finaliser le rapport. Le 8 mai, à 10 h 30, le Comité a clos sa troisième session additionnelle.

Annexe

DOCUMENTS PRESENTES AU COMITE DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS  
A SA TROISIEME SESSION ADDITIONNELLE

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
PBC/AS.3/1 et Add.1	3	Ordre du jour provisoire
PBC/AS.3/2- IDB.15/2	6	Plafond des quotes-parts. Renseignements généraux concernant le plafond des quotes-parts
PBC/AS.3/3- IDB.15/3	5	Situation financière de l'ONUDI - Mise à jour. Rapport du Directeur général
PBC/AS.3/4- IDB.15/4	4	Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
PBC/AS.3/5- IDB.15/5	4	Examen de l'exécution du programme et des budgets de 1996-1997. Exécution du programme et des budgets, 1er janvier-31 mars 1996. Rapport du Directeur général.
* * * *		
PBC/AS.3/CRP.1- IDB.15/CRP.6	5	Update of the financial situation of UNIDO. Update of document IDB.15/3-PBC/AS.3/3. Note by the Secretariat.
PBC/AS.3/CRP.2	-	Liste des participants